

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS D'HURIEL**  
**6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL**  
**Réunion du 28 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint Martinien, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 21 mars 2024

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 22

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DOUSSET B., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., AGUILLAUME V., ABRANOWITCH S., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL, VERMEZ N., COFFIN D., DUMONTET B, NOWAK P., ROUYAT H., ROLIN S., LAMY R., JACQUOT C., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DUBREUIL A. (pouvoir à JL CHEMINET), CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à V. TABOURET), PENAUD JP. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), ANTONIOTTI L. (pouvoir à R. LAMY), PETIT E. (pouvoir à C. JACQUOT)

**Travaux – Maison de Viplaix**

Le Président indique que la locataire de la maison de Viplaix a fait part d'infiltrations d'eau en raison du joint défectueux entre la baignoire et le mur dans la salle de bain. Une déclaration à l'assurance a été faite par la Communauté de Communes du Pays d'Huriel et la locataire car ces infiltrations ont occasionné des dégâts sur les plafonds du rez-de-chaussée.

La situation au niveau des assurances n'était pas réglée en début d'année 2024 mais il convient d'intervenir rapidement car on constate aujourd'hui dans la maison des tâches d'humidité importantes émanant aussi de problématiques autres que celles des infiltrations dans la salle de bain.

La commission « Travaux » a fait réaliser des devis qui sont proposés à l'Assemblée Générale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, décide à l'unanimité :

- ✓ de confier à l'entreprise DERIAUX à Culan :
  - le remplacement de la VMC pour un montant de 303,52 € HT
  - la création d'un regard pour une pompe à vide cave pour un montant de 1 130,84 € HT
  - le remplacement du supprimeur de la micro station pour un montant de 441,18 € HT,
  - le remplacement de la baignoire par une cabine de douche pour un montant de 2 244,24 € HT
- ✓ de donner tous pouvoirs au Président pour la mise en place de cette décision.

Pour copie conforme,  
Huriel, le 3 avril 2024

Le Président,  
Jean-Elie CHABROL

